

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE MARDI 17 NOVEMBRE 2015, À 20 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNY, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST ASSEMBLÉ AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PHILIPPE RIO, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

19

P. RIO – D. ATIG – Y. LE BRIAND – E. ETE – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISSON –
J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – M. SOILHI – C. RENKLICAY – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. GIBERT –
S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

4

A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR
P. RIO – M. GAMIETTE REPRÉSENTÉ PAR C. VAZQUEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

12

F. OGBI – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY –
Y. ITOUA – G. BAGAVANE – T. DIAWARA – F. N'DOMBELE – C. MABANZA.

Nombre de conseillers en exercice :

35

Nombre de conseillers présents :

19

MOTION-2015-0098 : MOTION SUR LA RÉGIE EAU DES LACS DE L'ESSONNE.

La régie publique de l'Eau a été pensée et créée pour couvrir les besoins en eau des villes de Viry-Châtillon et de Grigny. Ce principe a été validé par les habitants de nos deux villes à la suite d'un référendum d'initiative locale qui a réuni plus de 4000 votants.

Aujourd'hui la régie publique Eau des Lacs de l'Essonne est un exemple unique de partenariat public/public entre la régie Eau de Paris qui produit une eau de source d'excellente qualité et notre régie publique qui potabilise et distribue cette eau.

La ville de Grigny :

1/ Affirme son appartenance à la régie publique Eau des Lacs de l'Essonne, qu'elle a créé avec la ville de Viry-Châtillon, en déléguant sa compétence Eau à l'agglomération par délibération du conseil Municipal le 09 février 2010, les représentants de la municipalité grignoise au conseil communautaire ont voté la création de la régie publique le 1er Juillet 2010, sur mandat du conseil municipal. Ces deux décisions soulignent la volonté de la ville de Grigny de mettre fin à la Délégation de Service Public. Depuis, ils n'ont cessé d'œuvrer dans ce sens, aux côtés de la régie publique et de siéger au sein de son conseil.

2/ Bénéficiera d'une fourniture en eau par Eau de Paris au plus tard en 2018 et ainsi aura le droit à une eau publique de la même qualité et au même tarif qu'à Viry-Châtillon, nettement moins cher que le prix actuellement subi avec la Lyonnaise des Eaux.. Pour ce faire, la ville de Grigny étudie la possibilité de mettre fin à son contrat de Délégation de Service Public avec la lyonnaise des Eaux.

3/ Exige de son délégataire, Lyonnaise des Eaux, qu'il s'approvisionne en Eau auprès de la régie Eau des Lacs de L'Essonne et non plus auprès de sa filiale Eau du Sud Parisien à compter du 1er Janvier 2016 et ce au prix actuel d'achat d'eau en gros par la ville de Grigny soit 0,75€ du Mètre cube. Ce changement d'approvisionnement permettra dès aujourd'hui, à la régie publique Eau des Lacs de l'Essonne, d'équilibrer ses comptes en anticipant l'amortissement des investissements nécessaires à l'exercice plein et entier de la compétence « Eau » sur la ville de Grigny.

4/ Dénonce les clauses du contrat d'Eau dit de secours entre la Régie Publique Eau des Lacs de l'Essonne et La lyonnaise des Eaux qui met en péril la stabilité financière de la Régie Publique Eau des Lacs de l'Essonne qui, du fait du montant exorbitant de la part fixe exigée par la Lyonnaise, participe des difficultés financières . La municipalité rappelle qu'un tel contrat n'a pas lieu d'être. Il s'agit d'un contrat inutile : la fourniture en eau en cas de défaillance est une obligation légale. De ce fait, il semble aujourd'hui nécessaire de dénoncer ce contrat au tarif prohibitif.

5/ Invite Eau de Paris à réaliser pour le compte des Agglomérations du Val d'Orge et d'Evry-Centre-Essonne une étude de faisabilité et de prospective financière quant aux raccordements de leurs réseaux comme cela a été demandé dans le courrier en date du 24 avril 2013 signé par les Présidents des agglomérations des Lacs de l'Essonne, du Val d'Orge et d'Evry-Centre-Essonne. Cette approche soutiendrait le Président de la régie publique Eau des Lacs de l'Essonne, dans sa recherche d'une solution durable pour la régie publique Eau des Lacs de l'Essonne.

6/ Réaffirme également que la régie publique a vocation à s'étendre comme cela est indiqué au premier article de ses statuts. La construction d'un service public de l'Eau en Essonne est à portée de main. Il s'agit là d'une exigence sociale et écologique pour les habitants grignois qui ne peuvent pas continuer à payer leur eau toujours plus chère.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote à la majorité.

- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstentions : 3
- Pour : 19

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

- 2 DEC. 2015

Transmise en Préfecture le :

- 4 DEC. 2015